



MUNICIPALITÉ SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE **AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ, QUE :

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Que lors de la séance tenue le 1^{er} mai 2018, le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a adopté le règlement 2018-425 vise à modifier le règlement de lotissement afin de changer les normes de lotissement à un terrain donnant sur une route publique numérotée en concordance avec le règlement 2017-01 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Val-Saint-François

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2018-425 est entré en vigueur le 16 octobre 2018, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 16 octobre 2018;

Que lors de la séance tenue le 3 avril 2018, le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a adopté le règlement 2018-426 vise à modifier le règlement de zonage afin de changer les normes d'accès à un terrain donnant sur une route publique numérotée en concordance avec le règlement 2017-01 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Val-Saint-François

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2018-426 est entré en vigueur le 14 mai 2018, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 14 mai 2018;

Que lors de la séance tenue le 8 janvier 2019, le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a adopté le règlement 2018-429 modifiant le règlement de zonage afin d'ajouter des dispositions pour encadrer la garde de poules en périmètre d'urbanisation;

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2018-429 est entré en vigueur le 1 février 2019, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 21 février 2019;

Que les règlements entrent en vigueur lors de leur publication.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, ce 27^e jour de juin 2019

Majella René, gma,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Majella René, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, certifie sous mon serment 27 jour de juin entre 9h et 18h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27 jour de juin 2019
Majella René, gma,
Directrice Générale et secrétaire-trésorière